

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public**  
**Consultation du 16 août au 6 septembre 2022**

**Projet d'arrêté**  
**portant modification du site Natura 2000**  
**« Châtaigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Châtaigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation porte sur la réduction de 73 ha du site. Le périmètre initial du site a été révisé afin de tenir compte du changement d'échelle cartographique, de la volonté de recentrer le périmètre sur les zones à fort intérêt écologique ainsi que de faire reposer le périmètre du site sur des limites physiques aisément repérables sur le terrain afin notamment de faciliter la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs locaux. Ce retrait ne porte pas atteinte à la cohérence globale du réseau Natura 2000 français puisque les surfaces retirées n'abritent aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.